

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA GESTION DES DÉCHETS DE ROUSSILLON

AVIS PUBLIC

Concernant le calendrier modifié des séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2020

Conformément aux dispositions de l'article 597 du Code municipal, avis est par les présentes donné que la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon a adoptée le 15 janvier 2020 un nouveau calendrier des séances du conseil d'administration pour l'année 2020, qui se tiendront les mercredis à l'hôtel de ville de Macamic au 70, rue principale et qui débiteront à **19 heures**, se lit comme suit :

- 11 mars
- 27 mai
- 23 septembre
- 25 novembre

DONNÉ CE 20 JANVIER 2020


Jdelle Rancourt,
Secrétaire-trésorière